



Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV
Parents Association of the European School, Brussels IV
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV

Assemblée générale

**26 janvier 2011
19.15 – 23.00 h
au CENTRE ALBERT BORSCHETTE
CCAB Salle(s) AB-0A
36, Rue Froissart, B-1049 Brussels**

Version française

Invitation, ordre du jour et documents



Convocation

Chers membres,

Conformément à l'article 6,6 des statuts en vigueur, veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents d'accompagnement pour l'Assemblée générale de l'APEEE Bruxelles IV qui aura lieu le 26 janvier 2011 à 19h15 au centre Borschette.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'Assemblée générale ne pourra délibérer que si au moins un dixième des membres effectifs de l'Association est présents ou représentés, pour prendre une décision sur des amendements aux statuts, deux tiers des membres effectifs doit participer dans la décision. C'est pourquoi il est demandé aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif porteur d'une simple procuration au cas où ils ne peuvent pas participer à l'Assemblée générale, conformément à l'article 8,3 des statuts. Un membre effectif peut représenter au maximum trois autres membres effectifs.

Je vous rappelle aussi que seuls les membres effectifs, c'est-à-dire les représentants de classes, peuvent voter (Article 8,2 des statuts) pourvu qu'ils aient payé la contribution annuelle.

Par contre, chaque membre de l'association, qui a payé la contribution annuelle, peut se porter candidat pour le Conseil d'administration (CA). Il y a plusieurs postes vacants au sein du CA qui pourrait compter un maximum de 21 membres (Article 12,1). Les candidats sont gentiment invités à se présenter par écrit aux représentants de classes. La candidature peut également être déposée au bureau de l'APEEE.

Vous pouvez trouver une copie de l'invitation et des documents d'accompagnement sur notre site Web et quelques versions papier sont disponibles au bureau de l'APEEE. S.v.p., emportez votre propre copie à l'Assemblée générale.

Je me réjouis de vous revoir ce 26 janvier 2011 et je vous souhaite une bonne année 2011.

Cordialement,

Erika Schulze
Président de l'APEEE Bruxelles IV
Au nom du CA

Ordre du jour

Assemblée générale 26/01/2011

Partie I (19.15 – 23.00) : Ouvert au public

1. Introduction par la Présidente de l'APEEE
2. Désignation du bureau électoral
3. Communication de la :
 - Direction de l'Ecole européenne Bruxelles IV
 - Commission européenne (invitée)
 - Questions/Réponses

Partie II (20.30 – 23.00) : exclusivement pour membres

4. Rapport sur les activités et présentation des comptes 2009-2010
Questions/réponses
VOTE de la décharge du CA sur la base du rapport du commissaire aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2011
5. Présentation du budget 2010-2011
Questions/réponses
VOTE du budget 2010 – 2011
6. Résolution sur la restructuration du bureau de l'association des parents
Questions et réponses
VOTE de la résolution sur la restructuration du bureau de l'association des parents
7. Autre résolutions
 - a) Résolution sur la création d'un comité de contrôle budgétaire
 - b) Résolution sur l'augmentation du prix des repas de la cantine
 - c) Résolution sur la procédure électoraleQuestions et réponses
VOTE de la Résolution sur la création d'un comité de contrôle budgétaire
VOTE de la Résolution sur l'augmentation du prix des repas de la cantine
VOTE de la Résolution sur la procédure électorale
8. Election des membres du Conseil d'administration et du comité du contrôle budgétaire
9. Amendements des statuts
Questions et réponses
VOTE des amendements des status
10. Résultats des élections
11. Divers

Documents pour points 4 (voir aussi les annexes 1 et 2)

Rapport du Conseil d'Administration (CA) de l'APEEE Bruxelles IV pour l'année scolaire 2009/2010

La troisième année scolaire de l'école européenne Bruxelles IV a de nouveau été caractérisée par une augmentation du nombre d'élèves d'environ 480 à ± 600 enfants, ayant un effet non seulement sur la gestion des services mais aussi sur le travail du CA et la coopération avec l'école. Autres facteurs qui ont influencé les activités de l'association étaient toujours le site temporaire de l'école et la politique d'inscriptions de l'autorité centrale des inscriptions (ACI).

Il faut noter que cette situation demande une adaptation continuée aux changements tandis que les parents n'ont pas d'expérience dans les tâches du Conseil d'administration (CA) ayant pour but une communauté de l'école vivante et des services qui fonctionnent bien. C'est surtout par une bonne coopération et la volonté de rencontrer tous les défis pour le bien-être de nos enfants que le CA, ensemble avec les représentants de classes, a pu réaliser des progrès considérables dans tous les domaines de son champ de travail.

Incité par le déficit de la cantine, le CA a eu une profonde discussion sur la gestion du bureau de l'association des parents et comment réagir en face de ce déficit. En novembre 2010, une décision a été prise par une majorité des membres du CA pour une restructuration du bureau incluant la création d'un poste de directeur et la suppression du poste de coordination (employé polyvalent). Pourtant, vu les conséquences de cette décision, le CA a préféré de transférer la confirmation de cette décision à l'AG.

Le Conseil d'Administration (CA)

Lors de sa première réunion après l'AG, le CA a nommé les 8 membres suivant au Bureau en conformité avec l'article 14,1 et 2 :

- Erika Schulze, Présidente
- Arjen Bouter, Trésorier
- Hugo Zunker, Secrétaire et délégué au Groupe de Suivi de Laeken
- Joëlle Salmon, Vice-Présidente affaires administratives
- Raluca Popa, Vice-Présidente pour affaires pédagogiques et délégué à Interparents
- Monika Paulus, Vice-Présidente information et communication
- Carola Streul, responsable pour des questions liées aux questions de l'infrastructure
- Fabrizio Fabbri, sans portefeuille.

En conformité avec l'article 22,1 des statuts, les membres suivants ont été désignés pour la gestion des trois services :

- Monika Paulus, Transport
- Fabrizio Fabbri, Cantine
- Holger Plumhoff, activités périscolaire

Les autres membres du CA se sont chargés des fonctions suivantes :

- Roberto Sabatini, responsable pour le projet IT
- Aedín O'Byrne, responsable pour le site web, hosting, e-mails et forums
- Isabelle Lecoq, membre du groupe de travail pédagogique
- Francesca Beltrame, membre du groupe de travail pédagogique
- Roberto Scazzola, responsable pour le Somerfest and membre du comité cantine
- Antonio Cenini, membre du comité cantine
- Giovanni Sergio, membre du comité pour les activités périscolaires
- Paul Nemitz, suivi du dossier Laeken/Berkendael (ensemble avec Hugo Zunker).

Paul Nemitz a quitté le CA à la fin de l'année scolaire. Le CA lui remercie de son engagement, surtout pour le Groupe de Suivi.

Comités

Le CA a été assisté par quatre comités :

- Le Comité transport
- Le Comité cantine
- Le Comité périscolaire
- Le Comité pédagogique

Ces comités sont ouverts à tous les parents qui veulent s'engager au sein de l'APEEE en dehors du CA.

Pour plus d'information sur les services, veuillez consulter les rapports respectifs ci-dessous.

Le bureau de l'APEEE

Avec la croissance de l'association, du personnel supplémentaire a été embauché pendant l'année scolaire, en 2009/2010 surtout dans la cuisine. A la fin de l'année scolaire, l'APEEE avait les collaborateurs suivants (ils ne travaillent pas tous plein temps) :

- Remo Bettiol, coordination des services, affaires administratives et relations avec l'école
- Manuela Pamio, secrétaire de l'APEEE;
- Maryse Masson, comptable
- Evelyne Cleanis, gestionnaire transport
- Pablo Prando, gestionnaire cantine
- Laura Schipsi, gestionnaire périscolaire
- Christophe Goblet, chef cuisinier
- Christelle Dene, commis de cuisine
- Min Jae, commis de cuisine.

Thierry Cries qui a travaillé comme assistant dans le bureau de transport a quitté l'APEEE. L'association cherche à présent un nouveau gestionnaire mi-temps pour les activités périscolaires comme Laura Schipsi va quitter le bureau, ainsi qu'un assistant pour le bureau de transport, aussi mi-temps.

Le CA est très reconnaissant de leur engagement et de leurs efforts pour le bien-être de nos enfants sachant que, sans eux, nous ne pourrions jamais assumer toutes les tâches diverses de l'APEEE.

A part le personnel employé directement par l'APEEE, il y a aussi les professeurs du périscolaire, les moniteurs de bus et le personnel de la cantine qui facilitent la vie des enfants à l'école et sur leur chemin vers et de l'école.

Participation des parents

Pendant l'année scolaire 2009/2010, 130 parents ont été élus comme représentants de classes bénévoles, qualifiés également de membres effectifs conformément aux statuts en vigueur. Ils ont le droit de vote à l'AG (pourvu qu'ils aient payé leur contribution) et ils formaient le point de contact entre les élèves, les professeurs, l'association des parents et l'école. De plus, un représentant de classe de chaque section linguistique participait aux réunions du Conseil d'éducation (CE) et aussi aux réunions du Conseil consultatif de l'école (CCE) (voir aussi le rapport du comité pédagogique).

Autorité centrale des inscriptions (ACI) et décisions du Conseil supérieur (CS)

La Présidente et autres membres du CA ont participé dans les réunions régulières de l'ACI où les associations des parents ont le droit de vote. L'ACI prépare les décisions du CS pour la politique d'inscription des Écoles européennes à Bruxelles. Pour l'année scolaire 2010-2011, il a été décidé d'ouvrir toutes les sections linguistiques de toutes les Écoles européennes à Bruxelles pour de nouvelles inscriptions. Seulement pour les P5 et les S1 ouvertes à Bruxelles IV, l'inscription était obligatoire à Bruxelles IV. Les transferts entre et vers les écoles à Bruxelles, par contre, n'étaient possibles que dans des cas spéciaux.

Sur base de cette politique, la croissance du nombre des élèves de l'école européenne Bruxelles IV n'a pas selon les attentes avec environ 810 en septembre 2010. Ce numéro d'élèves n'est toujours pas assez pour présenter des comptes équilibrés et de fonctionner d'une façon rentable.

Groupe de Suivi

Le CS a mis en place un groupe de travail au sein de la Secrétaire générale des Ecoles européennes pour traiter les questions concernant l'infrastructure à Bruxelles après l'ouverture retardée du site de Laeken qui a enduit un surpeuplement sérieux dans les écoles existantes. Comme le site temporaire de Berkendael ne donnerais pas assez d'espace en 2011, le Groupe de Suivi a décidé a sa réunion en mai 2010 de placer des préfabriquées sur le parking de Berkendael. Des membres du CA ont participé dans des réunions du Groupe de Suivi et aussi de la commune de Forêt pour donner un design aux préfabriqués qui n'empêcherait pas le travail des services. Pour le moment, aucun permis de construction n'a été donné.

Comité pédagogique, Conseil d'éducation (CdE) et Conseil consultatif de l'école (CCE) – seulement en EN

The Board of the Association set up a pedagogical working group for 2009-2010. The members of the working group participate in the preparation of the Education Councils, which take place four times a year, attend the meetings of the Education Councils and meet for discussions of pedagogical interest.

The Education Council is composed by representatives of parents, representatives of teachers and the School Management (Head and Deputy-Heads). The informal notes of the Education Council meetings are regularly sent through class representatives to all parents.

In order to have a more effective and constructive approach to the different pedagogical subjects, working groups have been set up within the Educational Council where parents can actively participate. The three main groups are the following:

- FUTURE of the School (preparing for Laeken)
- SECURITY □ PROCEDURES (to work on rules, code of contacts, etc. to help children and parents to wellbeing at School).
- PROCEDURES (to work on rules, code of contacts, etc. to help children and parents to wellbeing at School).

Interparents

Interparents est l'organe qui chapeaute les associations de parents de toutes les Ecoles Européennes ; Interparents représente les parents aux réunions du CS, et a le droit d'y faire des propositions. Tous les sujets qui concernent l'ensemble des parents d'élèves des EE y sont suivis, comme par exemple la réforme des EE. Le VP aux affaires Pédagogiques est l'intermédiaire entre notre APEEE et Interparents.

Activités périscolaires 2009/2010

Cantine

La période 2009-2010 a commencé avec un très bon dynamisme et bien sur plus d'inscriptions à la cantine, environ 500 et plus. Le personnel cuisine a vu une croissance, avec un commis cuisine mi-temps et le gérant cantine travaillant temps plein. Du matériel additionnel a été commandée. L'APEEE a acheté de nouveaux vêtements pour le personnel de la cuisine et une société de nettoyage a été embauchée. Un nouvel appel d'offre pour de l'équipement de cuisine a été fait par l'école suivant une demande de l'APEEE pour préparer l'arrivée de plus d'élèves dans le futur.

Un service pour enseignants et personnel administrative a été mis en place. Pour la premier fois, un contrat a été signée avec la société « Misanet ».

Le budget cantine compris dans le budget de l'école 2011 a été estimée et présentée à l'école.

Une nouvelle « légumerie » pour travailler avec légumes et fruits frais « in situ » est en train d'être planifiée.

La base de données de la cantine a été améliorée pour une communication plus précise entre la gestion de la cantine et la comptabilité de l'APEEE.

L'APEEE a travaillé sur la recherche d'une solution contre le problème de bruit dans le réfectoire et une demande de budget a été adressée à l'administration de l'école.

En ce qui concerne le budget cantine, nous avons expérimenté une année très difficile :

- Les frais de fonctionnement de la cantine ne sont pas couverts par la quantité d'élèves inscrits à la cantine, avec le prix actuel de la cantine (nous avons besoin de 1000 inscriptions, mais nous n'avons eu que 500-650 pour 2010-2011, et dans la période 2009-2010 encore moins d'élèves; ces 500-650 élèves représentent 82% de la population scolaire, un pourcentage qui est similaire dans les autres Ecoles européennes de Bruxelles, donc nous avons besoin d'une plus grande population scolaire en général).
- Il y a eu des accidents avec l'équipement de la cuisine et aussi des délais dans la livraison de nouveau matériel ce qui nous a obligé d'implémenter une logistique plus « cher » pour maintenir le service en fonctionnement.
- Le prix de la cantine a aucun rapport avec la quantité d'élèves inscrits, nous avons le même prix que les écoles avec 2400 inscriptions à la cantine.

Pour mitiger tous ces problèmes et comme a été convenu lors de l'Assemblée générale en 2007, nous recommandons de monter le prix de la cantine (jusqu'à ce qu'on aura une quantité d'inscriptions assez importante pour couvrir les frais de fonctionnement).

Nous travaillons constamment sur de nouvelles idées pour avoir un service de qualité avec un budget équilibré.

La période 2010-2011 a commencé avec une moyenne de 150 nouvelles inscriptions à la cantine, pour atteindre un total de 670 repas chaud. Notre commis cuisine a été passée a un contrat temps-plein. Maintenant nous avons 2 employées temps-plain à la cuisine et une qui travaille 80%, plus un gérant qui aussi assiste dans la cuisine s'il est nécessaire.

Un nouveau four pour 300 plats, demandée par l'APEEE a été acheté et installé par l'école dans la cuisine . Ce nouveau four va nous permettre d'améliorer notre menu et la qualité des repas (« vario cooking center »). La nourriture est cuit d'une façon qui garantit la conservation de plus de vitamines et minéraux.

25 mètres quarrés d'entrepôt, demandée par l'APEEE ont été aménagés par l'école, avec la collaboration du personnel de la cantine. Maintenant la logistique de stockage a été améliorée.

Le gérant de la cantine a fait une formation secouriste avec la Croix Rouge de Belgique avec le soutien de l'APEEE, pour être préparées en cas de une éventuelle émergence dans la cantine ou l'école.

De nouvelles installations électriques, demandées par l'APEEE l'année précédente, ont été mises en place par la Régie des Bâtiments. Maintenant nous pouvons brancher 2 chariots chauffantes en plus. Une installation a été aussi mise à disposition dans le réfectoire.

Du matériel additionnel pour la cantine a été acheté par l'école et sera livré dans le mois de janvier 2011; avec ce matériel nous pourrons améliorer la qualité et l'efficacité du service.

La demande de budget pour l'isolation acoustique du réfectoire a été acceptée et l'école est en train de travailler sur les appels d'offre pour installer un nouveau système d'absorption acoustique qui mettra fin au problème et donnera la chance aux enfants d'un repas plus conviviale et confortable. Cette solution sera implémentée en janvier-février 2011 et il existera la possibilité de le transporter à Laeken où il sera installé comme une partie de la solution acoustique envisagée.

Nous avons aussi travaillé pour améliorer la qualité des ingrédients dans la cuisine, compris nourriture BIO procédant de fermes organiques pour donner aux enfants un repas plus équilibré et savoureux.

Un nouvel appel d'offre pour faire un tout nouveau site web avec beaucoup de nouvelles options où on pourra bien sûr inscrire les enfants via internet (« on line ») a été organisée par l'équipe « IT » de l'APEEE. Par l'adoption du budget correspondant approuvée par le AG, cette solution sera mise en place pour la prochaine année scolaire 2011-2012.

Le budget de la cantine qui sera intégré dans le budget annuel de l'école (2012) a été estimée et présentée à l'administration de l'école. Ce budget nous donnera l'opportunité de rajouter l'équipement nécessaire pour la cantine de Laeken qui aura une capacité de 3000 élèves sans oublier l'importance de la qualité des repas et l'efficacité du service.

Les plans de Laeken sont en train d'être étudiés par le comité cantine en collaboration avec les architectes et ingénieurs de la Régie des Bâtiments pour adapter la cantine aux besoins de l'APEEE et pour avoir une cuisine plus saine. De même, des suggestions pour des améliorations et du matériel nécessaire pour l'année scolaire 2011-2012 à Berkendael ont été présentées à l'école par l'APEEE. Toutes ces améliorations vont rendre la cantine très compétente, moderne et avec une qualité de repas exceptionnelle et en toute sécurité pour nos enfants.

Transport

Principes

Le transport des élèves des écoles européennes est organisé bénévolement par l'Association de Parents (APEEE). Un membre du Conseil d'Administration de l'APEEE est responsable du transport et soutenu par un Comité Transport. N'importe quel membre de l'APEEE peut se porter volontaire pour faire partie du Comité Transport.

Comme tous les autres services de l'APEEE, le transport des élèves doit s'autofinancer. Ce sont donc les parents qui paient pour le transport de leurs enfants. En ce qui concerne le personnel des Institutions européennes, le transport des élèves de primaire et du secondaire, de la maison à l'école et de l'école à la maison ou à une garderie des institutions, est pris en charge par l'institution concernée. Certaines autres familles sont aussi remboursées par leur employeur. Dans tous les autres cas, les parents reçoivent une facture correspondant à l'utilisation des services de transport. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement sur les transports sur le site web de l'APEEE.

Historique du transport des élèves de l'école européenne IV (EEB IV)

EEB IV est pour le moment située à Bruxelles, rue Berkendael, dans l'attente d'être déplacée à Laeken. L'école a ouvert ses portes en septembre 2007 avec environ 160 élèves dont environ 80 utilisaient le service des transports dès le départ.

C'était une situation exceptionnelle. Comparé aux autres écoles européennes, un faible nombre d'élèves utilisait le service de transport. De plus, du fait de la politique d'inscription aux écoles européennes, les domiciles de ces enfants étaient disséminés sur toute la région bruxelloise alors que les autres écoles rassemblent majoritairement des enfants de mêmes zones de résidence. Les conséquences étaient un coût de transport par élève très élevé : environ 2600 euros en comparaison de 1050 euros pour les autres écoles.

C'est pourquoi, depuis 2007, le Conseil d'Administration des Gouverneurs des Ecoles européennes a accepté de subventionner le service des transports afin de limiter la charge aux parents concernés. De plus, étant donné le peu d'élèves bénéficiant des transports, les arrêts de bus étaient souvent au croisement le plus proche de leur lieu d'habitation.

Par ailleurs, notre APEEE a reçu un prêt de 300 000 euros des autres Ecoles européennes de Bruxelles qui peut être utilisé pour l'ensemble des services gérés par l'APEEE (transport, cantine, activités périscolaires). Evidemment, cette somme doit être remboursée et est essentiellement utilisée comme liquidités pour payer les dépenses de fonctionnement de ces services.

Eurobussing

L'APEEE loue les services de transport pour les élèves de l'EEB IV à Eurobussing, une société belge spécialisée dans le transport des personnes. Eurobussing fait partie des sociétés de transport à laquelle les autres écoles européennes font appel. La coopération avec Eurobussing est basée sur un contrat de service conclu par les membres fondateurs de notre APEEE, établi grâce aux négociations réalisées auparavant par les autres APEEEs. Ce contrat implique l'obligation de déterminer le nombre de lignes de bus et d'arrêts correspondants dès la fin de l'année scolaire précédente. Une fois l'année engagée, il y a peu de possibilités de changer ou de modifier les arrêts. Un accord a été conclu avec Eurobussing pour que de légères adaptations puissent intervenir sur les lignes existantes à la Toussaint.

Eurobussing fournit les bus de capacité adaptée au nombre d'élèves à transporter sur la ligne concernée. Eurobussing emploie directement les chauffeurs et est aussi responsable des trajets. L'APEEE prend en charge les accompagnateurs, ceux-ci travaillent en ALE à l'inverse des autres écoles qui emploient surtout des étudiants des classes terminales (min. 17 ans). Nos frais de transport sont de ce fait augmentés par le paiement des accompagnateurs payés plus que les étudiants.

Depuis cette année, le BT a conclu des contrats avec d'autres fournisseurs de transport, afin de garantir au mieux le service de transport.

Le Comité des Transports (CT) et le Bureau des Transports (BT)

Pour le moment, le CT est constitué d'une seule personne : Monika Paulus assisté par le BT.

Le CT est responsable :

- Du budget transport;
- Des décisions concernant le contrat avec les fournisseurs de transport et du règlement sur les transports;
- De la mise en place des lignes et des arrêts;
- De la communication avec les parents concernant les règles et les cas difficiles;
- Des employés au Bureau des transports.

Le CT a mis en place un Bureau des transports (BT) pour faciliter le travail quotidien des membres du Conseil d'administration. Ce bureau est composé d'une gestionnaire des transports, Evelyne Cleanis engagée avec un contrat plein temps depuis le mois de mai 2009. Thierry Cries (art.60) a assisté la gestionnaire, il a quitté le BT en fin d'année scolaire.

Le BT est en charge:

- Des contacts et de la communication avec les fournisseurs de transport;
- De la communication avec les parents concernant la gestion du quotidien;
- La distribution des factures aux Institutions et aux parents (avec le service comptable de l'APEEE);
- Des accompagnateurs dans les bus;
- De la gestion du BT.

Année scolaire 2009/2010

La nouvelle année scolaire a commencé avec 600 élèves dont 330 utilisant les services de transports de l'APEEE, ce qui représente une augmentation de 110 enfants par rapport à l'année 2008-2009 (220 enfants).

Monika Paulus (Section Allemande) s'est portée volontaire et a été nommée pour remplacer ses prédécesseurs au Conseil d'Administration. Elle a rejoint le Conseil mi-octobre 2008 et depuis cette date là, travaille pour le CT.

Le principal défi pour le nouveau CT est d'adapter les lignes existantes au nombre toujours croissant d'élèves souhaitant bénéficier des services de transports.

Les derniers 4 mois

Afin d'éviter les problèmes de l'année scolaire précédente, le CT a suivi la même procédure que les autres écoles européennes et a établi les lignes en fonction des inscriptions faites au 31 mai 2009. Malheureusement, une bonne partie des parents "anciens utilisateurs" n'ont pas jugé utile de suivre les règles et n'ont pas réinscrit leurs enfants dans les délais prescrits. Ceci a eu pour conséquence les mêmes résultats catastrophiques qu'en 2008/2009, certains parents refusant d'accepter les arrêts nouvellement proposés.

Par ailleurs, le CT a dû faire face à un très grand nombre de nouveaux utilisateurs n'ayant pas pu respecter les délais à cause de la confirmation tardive des 2^e et 3^e

phases d'inscription. Dans l'ensemble, la politique d'inscription 2009/2010 a été défavorable pour notre école car les zones desservies sont toujours très étendues, mais plus d'enfants provenant de l'intérieur de Bruxelles, souhaitant plus d'arrêts. Cependant, avec des bus non remplis, nous ne pouvons pas établir de nouvelles lignes supplémentaires. Comme cela est prévu par le règlement, les lignes ont été adaptées à la Toussaint.

Coopération avec les autres écoles européennes sur le transport

Les membres du CT et du BT ont eu des rencontres avec les personnes responsables du transport dans les autres écoles européennes. Le but est de tirer parti de leur expérience et d'appliquer les mêmes règles et contrats harmonisés quand c'est justifié.

Les problèmes majeurs, spécialement en début d'année scolaire, sont les mêmes dans toutes les écoles : le trafic en croissance constante à Bruxelles, les travaux de voirie démarrant chaque jour dans différentes parties de la ville. Tous ces problèmes n'aident bien sûr pas à raccourcir le temps que les enfants passent dans les bus.

Coûts des transports

Pour l'année scolaire 2009/2010, le coût du transport par enfant a été estimé à 1752 euros. Ce prix a pu être réduit grâce à la subvention accordée par la Commission. La décision du Conseil Supérieur nous a permis de limiter le prix pour les parents « self payers » à un montant de 1110 euros pour une inscription complète, ou 65% de ce prix pour une inscription aux bus vers les garderies uniquement.

Communication avec le CT et le BT

Le CT voudrait rappeler aux parents que toutes les demandes pour un nouvel arrêt ou toute autre question sur le transport, doivent être envoyées au Bureau des transports par email. Aussi, tout changement d'adresse, d'email ou de téléphone doit être transmis au BT afin d'assurer toutes communications devant être adressées aux utilisateurs des transports.

Cependant, il n'y a pas lieu d'informer le BT en cas d'absence d'un enfant. Selon le règlement, le bus n'attendra pas si l'enfant n'est pas à l'arrêt. Seules les familles avec plusieurs enfants doivent prévenir le BT en cas d'absence d'un de leurs enfants sur le bus de l'après-midi. Afin d'assurer le départ des bus de l'après-midi, nous demandons aux parents de prévenir le BT s'ils viennent prendre leurs enfants pendant la journée.

Messages du CT pour l'AG

Le CT voudrait remercier d'une part les parents pour leur patience et leur compréhension concernant l'adaptation des lignes et leur planification. D'autre part, le CT souhaiterait souligner qu'il comprend très bien que la vie de famille de chaque élève est tributaire de l'organisation des bus. C'est la raison pour laquelle les lignes de bus sont adaptées dans la mesure du possible à l'ensemble des élèves.

Le CT est en cela satisfait qu'Eurobussing ait compris la situation et ait assuré de sa coopération future. Ceci signifie bien évidemment que les parents doivent inscrire leurs enfants dans les délais fixés (31 mai) puisque les lignes seront adaptées en fonction des inscriptions à cette date. La seule et unique adaptation sur les lignes, en fonction des possibilités et sans garantie se fera au moment des vacances de Toussaint.

Nous devons insister à nouveau sur le fait qu'il est dangereux de se mettre d'accord avec le chauffeur ou l'accompagnateur pour s'arrêter là où aucun arrêt est prévu. Ils ne sont pas autorisés à le faire et peuvent perdre leur emploi s'ils le font. De plus, les compagnies d'assurance des fournisseurs de transport et de l'APEEE refuseront d'intervenir sur des problèmes ayant eu lieu à des arrêts non prévus. Enfin, les chauffeurs ou accompagnateurs de remplacement ne tiendront pas compte de ces changements.

Nous souhaiterions également rappeler aux parents que le système de transport de l'EEB IV n'est pas un service personnalisé. Cela signifie que nous devons trouver des arrêts communs pour le plus d'enfants possible car chaque arrêt supplémentaire demande quelques minutes (plus le délai de route additionnel). Les arrêts devant la maison (pour raison personnelle) ne sont pas possibles. Nous devons garder notre but initial : transporter les élèves de la maison à l'école et de l'école à la maison ou la garderie, et non prendre ou déposer un enfant 2 ou 3 fois par semaine à un endroit différent de celui qui est prévu. Accordées pour certaines circonstances exceptionnelles, les demandes de changements ne peuvent cependant pas être utilisées trop souvent, surchargeant de manière trop conséquente le fonctionnement normal du BT. Si tel est le cas, le CT se verra dans l'obligation de le signifier aux parents.

Rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2010 : voir annex 1

Présentation des comptes 2009-2010 : voir annex 2

VOTE

L'Assemblée générale

DECIDE de donner la décharge au CA pour la mise en oeuvre du budget 2009-2010.

Exposé des motifs

Les commissaires ont donné un rapport non-qualifié.

Documents pour points 5 (please see annex 2)

Présentation des comptes 2010-2011 voir annexe 2

VOTE

L'Assemblée générale

DECIDE d'adopter le projet du budget comme présenté par le CA pour l'année scolaire 2010-2011.

Exposé des motifs

Le projet comprend les budgets comme préparé par les services et pour l'administration et comprennent tous les "revenue" et dépenses qui vont avoir lieu pendant cette année budgétaire 2010-2011.

Documents pour point 6

Resolution on the future structure of the Parents Association office, presented by Erika Schulze and Hugo Zunker

VOTE

"L'Assemblée générale

DECIDE que le bureau de l'APEEE aura la structure suivante à partir du 1er mai 2011:

Directeur/Directrice				
Service	Service	Service	Service	Budget
Cuisine 1 chef, plein temps 1 commis, plein temps 1 commis 80%	Cantine 1 gestionnaire plein temps	Transport 1 gestionnaire plein temps 1 assistant 50%	Activités périscolaire 1 gestionnaire 50%	Comptabilité 1 gestionnaire 75%
	1 secrétaire plein temps			

REFERE toute mesure (recrutement et licenciement) pour mettre en oeuvre cette décision au Conseil d'administrateurs de l'association et

PREND NOTE du fait que, pour des raisons budgétaires, le poste du directeur/de la directrice ne sera pas rempli qu'à partir de l'année scolaire prochaine (1 septembre 2011).

Exposition des motifs

Pendant les derniers mois, il s'est montré évident qu'une bonne gestion du bureau de l'association *in situ* est essentiel pour donner une direction professionnelle aux personnel, pour assurer une correcte gestion financière et pour assister les parents bénévoles professionnellement.

La structure proposée a déjà eu le soutien d'une majorité de membres du CA mais est quand même présentée à l'Assemblée générale pour confirmation parce qu'elle comprend la création d'un nouveau poste de gestion (directeur/directrice) ainsi que la suppression d'un poste de l'organigramme (employée polyvalent).

De plus, la mise en oeuvre en plusieurs étapes du nouvel organigramme contribuera à une réduction du déficit de l'association prévu pour l'année scolaire en cours et présente la ligne de base pour le projet du budget 2010-2011.

Documents pour le point 7

a) Résolution sur la création d'un Comité de contrôle budgétaire

VOTE

Conforme à l'article 7f du statut, l'Assemblée générale

DECIDE de désigner deux Commissaires aux Comptes, le Comité de contrôle budgétaire, pour l'exercice budgétaire 2010/2011.

Les Commissaires n'appartiennent pas à la même section linguistique. Ils peuvent être réélus.

Leur tâche est de présenter un rapport écrit sur la mise en oeuvre du budget 2010/2011 à la prochaine Assemblée générale. Ce rapport sera basé sur deux examens des comptes des trois services ainsi que de l'administration, qui auront lieu pendant l'année scolaire 2010/2011, et qui accomplira le rapport du réviseur.

Ensemble avec le rapport, les Commissaires aux Comptes présenteront aussi des recommandations en relation avec leurs observations dans ledit rapport.

La prochaine Assemblée générale examinera la valeur ajoutée des Commissaires aux Comptes et décidera sur la perpétuation du Comité du contrôle budgétaire pour l'année scolaire prochaine.

En même temps, l'Assemblée générale

DECIDE aussi de continuer la coopération avec le réviseur nommé en 2007 aussi pour l'année scolaire 2010/2011.

Exposition des motifs

Le statut prévoit la possibilité d'avoir aussi un contrôle budgétaire exercé par les parents. Cette proposition est présentée par le CA pour

- Souligner l'importance de la bonne gestion financière de l'APEEE Bruxelles IV ;
- Renforcer le « ownership » des parents vis-à-vis des moyens financiers de l'APEEE Bruxelles IV ;
- Soutenir le trésorier dans sa tâche de gérer le budget et son mis en oeuvre durant l'année scolaire avec des recommandations ;

- Détecter le plus tôt possible des problèmes dans la mise en œuvre du budget.

Les membres de l'APEEE emploient à présent 9 personnes dont quelques uns ont des pouvoirs de dépenser, sur une base régulière, de l'argent au nom de l'APEEE. Les fonds de l'APEEE viennent des contributions des parents. Il paraît tout à fait logique que les mêmes parents veillent s'assurer de la bonne gestion financière.

Jusqu'ici, la vérification des comptes a eu lieu par une société qui rend des services corrects et professionnels. La valeur ajoutée du comité se trouve donc dans sa présence durant l'année scolaire, sa connaissance de l'association et de sa situation financière et le signal au personnel que les parents veillent à la bonne administration de leur argent.

b) Résolution concernant l'augmentation du prix de cantine

VOTE

L'Assemblée générale

DÉCIDE que le prix des repas de cantine sera augmenté d'Euro 0,25 rétroactivement à partir du deuxième trimestre de l'année scolaire 2010/2011 afin de réduire le déficit du budget de cantine."

Exposé des motifs

Cette mesure est une sur trois qui est proposée par le Conseil pour aborder les difficultés financières du service de cantine. Les deux autres mesures sont la réduction des coûts de personnel dans le cadre de la restructuration du bureau de l'APEEE et plusieurs adaptations de la gestion de cantine comme une meilleure gestion des ingrédients.

Documents for points 8: Candidatures pour l'élection des membres du CA (seulement disponible en EN)

Erika Schulze

Having worked for about six months for the transport committee and a year and a half as President of the APEEE Brussels IV, I would like to participate for another two years in the work of the Board and therefore present my candidacy as a parent of the Dutch section. My daughter Franziska De Waard is in NLP2.

Martina Sindelar

Professional background: PhD in Economics, Commission service: 1992-995 as national expert, 1996-2000 as temporary agent, since 2001 official, tasks in DG REGIO, DG INFSO, Cabinet Bangemann, SG, DG ENTR (currently).

My motivation: The European school system provides parents with the unique opportunity to actively participate in the school management. Therefore it is important for me to get involved with the activities and responsibilities of the Parents

Association, in particular as far as the Berkendael school and its challenging future is concerned. Currently I am class representative for MAT I DE, the class of my daughter. This task already allowed me to gain my first insight into the management of the school and the work of the Association.

Horst Nickels

1971; business studies, specialised in the field of urban design, architecture and integrated city development.

We got 2 kids in the German section, one in P1 and one in P3. Both of them are bilingual educated Polish-German. Newcomers to Brussels in September 2010, and plan 2 stay for at least another two years.

So far I got experience with parents associations in Germany. I have been class representative, head representative of the school (primary school, +/- 400 kids) and have also been member of the council of parents-representatives of the commune (for all schools).

Main achievement in this role(s) has been to prevent the commune from closing down "our" school and get renovation work done instead.

Fields of interests to work in APEEE: canteen, relocation to the new site + "background" work

Antonio Di Lorenzo

Documents pour point 9 : amendement des statuts de l'association

L'Assemblée générale

DECIDE d'amender les statuts de l'association comme suit :

Article 12

1. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 2 administrateurs par section linguistique majoré de 3 et au maximum de 21 administrateurs élus parmi les membres adhérents par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux ans.
2. Des élections sont tenues chaque année, pour choisir alternativement une moitié (ou la moitié plus un si le nombre est impair), puis l'autre moitié des administrateurs, pour un mandat de deux ans.
3. De préférence, chaque section linguistique ouverte à l'École est représentée au Conseil d'Administration par au moins deux administrateurs. Les administrateurs sont directement élus par l'Assemblée Générale parmi les membres adhérents ou effectifs selon les modalités suivantes: a. les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus, à condition qu'au moins deux

administrateurs de chaque section linguistique ouverte à l'École soient inclus parmi les administrateurs; b. sinon, priorité est donnée au candidat d'une section linguistique non pleinement représentée ayant reçu le plus de voix parmi les candidats de cette section. Les noms des candidats non élus par manque de mandats sont mis sur une liste de réserve dans l'ordre de nombre de voix reçus.

4. Outre l'expiration du mandat après deux ans le mandat d'un administrateur prend fin par:
 - a. la révocation par l'Assemblée Générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés;
 - b. la démission de l'administrateur;
 - c. la perte de qualité de parent d'élève;
 - d. l'absence aux réunions: l'administrateur qui sans justification acceptable au Conseil d'Administration n'aura pas assisté à un minimum de cinq réunions du Conseil d'Administration pendant l'année scolaire, sera considérée comme avoir démissionné ;
 - e. le défaut de paiement de la cotisation dans les délais impartis.
5. Les places devenues vacantes au cours d'un mandat à courir sont remplies par les candidats figurants sur la liste de réserve de paragraphe 3 et en cas d'épuisement de la liste de réserve par l'Assemblée Générale suivante.

Exposé des motifs

L'amendement proposé à l'article 12 cherche à remédier un erreur dans les statuts étant une référence à un article qui n'existe pas dans nos statuts. Suivant le juriste de l'association, cet amendement peut être adopté sans la présence d'un notaire. Pourtant, il faut le quorum obligatoire de deux tiers des membres effectifs participants dans le vote.

Paragraphe 5 de l'article 12 de l'APEEE contient un erreur editorial. Il réfère à des modalités de une procédure électorale a) et b) du paragraphe 2 qui n'y sont pas mentionnées. Article 2 reconnaît seulement une modalité: l'élection d'un administrateur par l'Assemblée générale. Il n'est pas prévu qu'un administrateur est nommé par une section linguistique. C'est pourquoi le remplacement d'un administrateur dont le mandat se termine avant son expiration peut se faire uniquement par l'Assemblée générale suivante.

Pour éviter toute confusion possible, il est nécessaire de supprimer ce texte faisant référence aux modalités 2a) et b).

La source de cet erreur est le fait que l'Assemblée générale constitutionnelle a choisi une de deux options de l'article 12.2. Paragraphe 5 faisait parti de la version qui n'a pas été approuvée.